

UNIVERSITE LA ROCHELLE

Décision portant nomination du jury d'admission de l'examen professionnel d'assistant-e ingénieur-e, branche d'activité professionnelle F (culture, communication, production et diffusion des savoirs), emploi-type Assistant-e de projets culturels, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE LA ROCHELLE, session 2025

Le président de La Rochelle Université,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n°2022-703 du 26 avril 2022 créant une voie temporaire d'accès aux corps d'ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2022 fixant les règles d'organisation générale, la nature des épreuves et la composition des jurys des examens professionnels de recrutement dans le corps des assistants ingénieurs prévus par le décret n°2022-703 du 26 avril 2022 créant une voie temporaire d'accès aux corps d'ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture d'examens professionnels pour le recrutement d'assistants ingénieurs,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission de l'examen professionnel d'assistant-e ingénieur-e dans la branche d'activité professionnelle F (culture, communication, production et diffusion des savoirs), emploi-type Assistant-e de projets culturels, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE LA ROCHELLE, au titre de l'année 2025 :

Monsieur MULLER Sebastien, ingénieur d'études classe normale, président, La Rochelle Université, La Rochelle.

Madame COITOUX Corinne, ingénieure d'études classe normale, vice-présidente, La Rochelle Université, La Rochelle.

Madame COUTEAU Aude, ingénieure d'études hors classe, experte, La Rochelle Université, La Rochelle.

Monsieur LE GUEN Mickaël, ingénieur d'études classe normale, Sorbonne Université, Paris.

Madame LEKBIR MOKHBI Nadia, ingénieure d'études hors classe, Université Paris 1, Paris.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à La Rochelle, le 29/09/2025

Le président de La Rochelle Université

Gérard BLANCHARD



